



Commission des solidarités

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Subventions au titre de la lutte contre les exclusions

Rapport n° CP/2012/760

Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe et regroupées en 7 thématiques.

L'ensemble des demandes s'élève à 298 966€.

Les propositions faites constituent une reconduction du montant accordé en 2011 pour 86% des demandes. 5 demandes font l'objet d'un avis défavorable.

1. LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

- **L'association CRESUS** mène une action de prévention, d'accompagnement individuel et de règlement économique et juridique de situations de personnes et de familles surendettées. Elle agit contre l'exclusion par l'éducation et la formation financière du public et favorise un accès maîtrisé au crédit pour le financement de projets d'insertion sociale et professionnelle en développant l'accès au micro-crédit social.

L'association sollicite au titre du CUCS une subvention d'un montant de 35 000€ pour la lutte contre le surendettement et de 15 000€ pour le développement du micro-crédit social.

Il est proposé de reconduire les subventions de 30 000€ pour la lutte contre le surendettement et de 10 000€ pour le microcrédit social.

- **Le PASS contre le surendettement** : « Prévenir, Appuyer, Suivre et Soutenir les familles contre le surendettement ». **L'UDAF** fédère des associations familiales soucieuses d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières. Le PASS s'appuie sur une équipe de bénévoles formés dans le cadre du dispositif et une professionnelle déléguée de l'UDAF.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 7 000€

2. AIDE AUX VICTIMES

L'aide aux victimes consiste à accueillir, écouter, soutenir psychologiquement et informer toute personne victime d'infraction pénale (violences volontaires, agressions sexuelles, viols, menaces, accidents de la circulation,...) mais aussi toute personne qui se sent atteinte ou lésée dans son intégrité physique ou psychologique.

Les associations d'aide aux victimes proposent une prise en charge pluridisciplinaire. Une équipe de juristes informe la victime de ses droits, l'accompagne dans ses démarches, l'aide à constituer des dossiers (demande d'aide juridictionnelle, demande d'indemnisation, constitution de partie civile). Un psychologue assure un suivi individualisé des victimes qui le souhaitent.

Trois associations interviennent sur le département : **ACCORD, SOS Aide aux Habitants et VIADUQ 67** et développent leur intervention en concertation et complémentarité.

- Le service d'aide aux victimes à l'Hôtel de police de Strasbourg a été mis en place en 2004 par le CISPD de l'agglomération strasbourgeoise. Un poste de travailleur social (ACCORD) détaché au sein même de l'hôtel de police a été créé.

Les permanences ont lieu tous les jours de la semaine et sont assurées par l'association ACCORD. Les astreintes téléphoniques des week-ends et jours fériés font l'objet d'une alternance entre les trois associations.

- En 2010, mise en œuvre d'un nouveau dispositif, à l'initiative du Procureur de la République, de téléphones portables d'alerte pour les femmes victimes de violences et en très grand danger de subir un nouveau passage à l'acte.

Ce dispositif associe les autorités judiciaires, les forces de police et de gendarmerie, France Télécom (Orange) pour la mise à disposition de portables, Mondial Assistance et ACCORD pour le portage et l'accompagnement des victimes avec le relais de deux autres associations (Viaduc 67 et SOS Aide aux Habitants)

– **ACCORD : Association Conviviale de Coordination, d'Orientation et de Réinsertion de Détenus, d'Aide aux Victimes et de Médiation**

L'association sollicite au titre du CUCS pour la permanence d'aide aux victimes à l'Hôtel de Police sur la CUS une subvention de 16 211€, pour la permanence d'aide aux victimes sur Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse une subvention de 5 225€, pour la permanence d'aide aux victimes de Molsheim-Schirmeck une subvention de 1 000€ ainsi que pour le dispositif des téléphones portables d'alerte une subvention de 12 723€.

Il est proposé de reconduire les subventions à hauteur de 16 211€, 5 225€, 1 000€ et 12 000€ pour ces actions.

– **SOS AIDE AUX HABITANTS**

L'association sollicite au titre du CUCS pour les permanences d'astreinte à l'Hôtel de Police sur la CUS une subvention de 3 217€, pour son action d'aide aux victimes, d'accès individuel aux droits et de médiation une subvention de 2 000€, pour la permanence d'aide aux victimes sur Saverne et Sarre Union une subvention de 2 000€ ainsi que pour l'extension du bureau d'aide aux victimes lié à l'accueil et au suivi des femmes concernées par le dispositif des téléphones portables d'alerte une subvention de 1 100€.

Il est proposé de reconduire les subventions à hauteur de 3 217€, 2 000€, 1 500€ et de verser une subvention de 1 000€ pour l'extension du bureau d'aide aux victimes.

– **VIADUC 67 : association pour les Victimes d'Infraction, l'Accès au Droit et les Usagers de tous Quartiers**

L'association sollicite au titre du CUCS pour les permanences d'astreinte à l'Hôtel de Police une subvention de 3 040€, pour son action d'aide aux victimes, d'accès individuel aux droits et de médiation sur la CUS une subvention de 2 050€, pour l'extension du bureau d'aide aux victimes lié à l'accueil et au suivi des femmes concernées par le dispositif des téléphones portables d'alerte une subvention de 1 100€ et pour l'action intitulée « Objectif Quartier HautePierre » une subvention de 7 550€.

Il est proposé de reconduire les subventions à hauteur de 3 000€, 2 000€ et de verser une subvention de 1 000€ pour l'extension du bureau d'aide aux victimes. Conformément à l'avis de la commission, il est proposé de ne pas financer l'action intitulée « Objectif Quartier HautePierre ».

3. CONDITION ET DROITS DES FEMMES

Ces associations ont pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité des droits entre les sexes.

Leur objectif est d'informer, orienter et accompagner le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sexualité et de la santé.

- **LE C.I.D.F.F : CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES** a pour objectif l'information au public, plus spécifiquement féminin, dans les domaines juridique, professionnel, conjugal et familial.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 40 500€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 40 500€.

- **LE MOUVEMENT DU NID** aide les personnes prostituées, les familles et les clients à sortir du système prostitutionnel. Il assure un accueil, une écoute, un soutien psychologique et un accompagnement vers la réinsertion.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 10 000€.

- **SOS FEMMES SOLIDARITE** lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et pour une prise de conscience accrue de la gravité du phénomène afin d'améliorer les réponses apportées par la société et la justice.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 500€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 600€.

4. INTERVENTION AUPRES DE PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

- **ATD QUART MONDE** a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale et culturelle, la représentation des exclus et la défense de leurs droits, la promotion et l'intégration des personnes les plus démunies.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 7 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 5 300€.

- **Le Centre Social Protestant** a pour but de développer l'esprit d'entraide, de soutenir le travail social effectué dans les paroisses de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg et de l'Eglise Réformée et de coordonner l'ensemble sur le plan inter paroissial. Il vient en aide aux personnes en grande difficulté en particulier celles qui n'entrent pas dans les dispositifs sociaux existants et travaille en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500€.

- **Le Centre Communautaire Martin Bucer** contribue au lien communautaire et à l'action sociale dans le quartier de HautePierre, à partir d'une démarche caritative et solidaire en faveur des familles en situation de précarité : vente sociale à bas prix de vêtements, de meubles, d'articles de braderie et de brocante.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 000€.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 000€.

- **LA CROIX-ROUGE FRANCAISE** agit à la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle intervient en France comme à l'international.

L'association sollicite à ce titre une subvention pour le fonctionnement de la délégation bas-rhinoise d'un montant de 10 000€ et pour la base logistique départementale de Mundolsheim de 9 500€.

Il est proposé de reconduire les subventions de 6 000€ et 5 800€.

- **La CROIX ROUGE de SELESTAT** exerce des activités de secourisme, formation au secourisme, transport des personnes âgées, vestiaire (recyclage de vêtements) et enfin le versement de secours financiers aux personnes en précarité.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 3 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500€.

- **L'Entraide Protestante de Strasbourg** est une association de secours aux populations défavorisées. Son activité consiste essentiellement dans l'attribution d'aides à des personnes et des associations caritatives.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 500€.

Conformément à l'avis de la commission, il est proposé de ne pas donner suite à cette demande.

- **L'HETRE : l'Association « Lesbiennes, Homosexuels Et Transgenres, Recueillir et Ecouter »** propose un accueil, un accompagnement social, médical et psychologique ainsi qu'un hébergement temporaire à des jeunes fragilisés et victimes d'homophobie.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 1 500€.

Conformément à l'avis de la commission, il est proposé de ne pas donner suite à cette demande.

- **HORIZON-AMITIE** a pour objectif de faciliter la réinsertion dans la société de personnes privées de travail, de toit ou de conditions de vie décentes. **L'accueil des 2 rives** offre à des personnes très désocialisées, un hébergement adapté et organise un séjour découverte d'une semaine en Ardèche pour 7 résidents.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 050€.

Conformément à l'avis de la commission, il est proposé de ne pas donner suite à cette demande.

- **Le PAS-SNCF: le Point d'Accueil et de Solidarité** est un espace de médiation, d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des populations en errance sur le site de la Gare. Son but est de servir de passerelle entre les personnes sans domicile fixe du quartier Gare et les partenaires de l'action sociale de la ville.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 10 000€.

Il est proposé d'accorder une subvention de 7 500€, soit une augmentation de 500€.

- **Les Restaurants et Relais du Cœur** ont pour objet d'aider et d'apporter, sur le territoire du Bas-Rhin, une assistance bénévole aux personnes en difficultés, dans le domaine alimentaire, une aide aux personnes pour leur réinsertion dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale d'entreprendre toute action contre la pauvreté.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000€. Elle sollicite également 2 subventions au titre du CUCS pour 2 actions :

« Les rendez-vous du cinéma 2012 » : 1 000€ ;

« Les départs en vacances 2012 » : 1 500€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 3 500€ et conformément à l'avis de la commission, de ne pas financer les 2 actions précitées.

- **Le Secours Populaire Français** a pour but de venir en aide aux personnes défavorisées en situation de pauvreté et de précarité, de permettre aux enfants et aux familles de bénéficier de vacances et d'apporter une aide alimentaire, vestimentaire et financière. L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 20 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 5 500€.

5. ACCUEIL PUBLIC ISSU DE L'IMMIGRATION

- **AMSED : l'Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement** est une association d'échanges interculturels et de développement local. Elle a mis en place un service d'Écrivain Public destiné à aider les personnes ne maîtrisant pas bien la langue française.

L'association sollicite au titre du CUCS une subvention d'un montant de 1 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 800€

- **L'ARSEA : Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Education et d'Animation.** La demande porte sur le renouvellement d'une action portée auparavant par ADOMA qui vise l'accès aux soins et aux droits liés à la santé pour les résidents d'ADOMA de 18 à 55 ans.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 17 500€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 10 000€.

- **CASAS : le Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg** a pour objectif de répondre aux besoins quotidiens des demandeurs d'asile hors Centre d'accueil de demandeurs d'asile, en offrant, dans le cadre d'un réseau partenarial, des aides matérielles d'urgence et un accompagnement administratif et juridique.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 6 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 4 000€.

- **CASTRAMI : le Comité d'Action Sociale en faveur des Populations issues de l'Immigration** a pour objectif de favoriser l'accès au droit des résidents étrangers du Bas-Rhin, quel que soit leur nationalité d'origine. Les missions principales du CASTRAMI ont un point central : celui de participer à l'insertion et à l'intégration des personnes issues de l'immigration.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 500€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 3 000€.

- **La CIMADE (Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués)** est une association qui accueille, conseille et accompagne les étrangers en situation précaire, les aide à se diriger dans le système législatif français et à accéder à leurs droits.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 4 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 3 000€.

- **MIGRATIONS SANTE ALSACE** a pour mission de contribuer à la protection de la santé des migrants et de leur famille et mène une action de promotion et de prévention santé en langue d'origine auprès des populations migrantes.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 200€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 1 500€.

- **PAROLE SANS FRONTIERE** a pour objectif de promouvoir une approche interculturelle dans le domaine de la psychiatrie et vise à sensibiliser les professionnels concernés par les difficultés spécifiques des populations étrangères du point de vue de l'acculturation et de la santé mentale. L'association a créé le Réseau **RESPIRE** « RESeau d'accueil Psychologique des familles Immigrées et REfugiées ».

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 000€.

- **PLURIELLES** s'est donnée pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes, notamment immigrées, du quartier Gare de Strasbourg. L'Association les accompagne dans une valorisation de leurs compétences et vers une meilleure compréhension des institutions socio-éducatives en vue de la réussite scolaire de leurs enfants. L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000€ et 3 000€ au titre du CUCS pour son action collective d'insertion sociale.

Il est proposé de reconduire les subventions de 1 000€ et 500€.

6. ACTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- **AGATE NEUHOF : L'Association de Gestion des Ateliers du Neuhof** a pour but de promouvoir un travail commun entre toutes les personnes résidant ou travaillant au Neuhof, en vue de contribuer au développement local du quartier et de favoriser la participation des habitants.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 7 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 7 000€.

- **L'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles** a pour but d'assurer la défense et la représentation des intérêts généraux des familles, en particulier en leur qualité d'usagers, notamment de locataires ou accédants à la propriété et de consommateurs de biens et services. Elle agit pour la protection et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ainsi que pour le soutien à la parentalité.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 5 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention de 2 500€.

7. ACTION SOCIALE AUPRES DES DETENUS

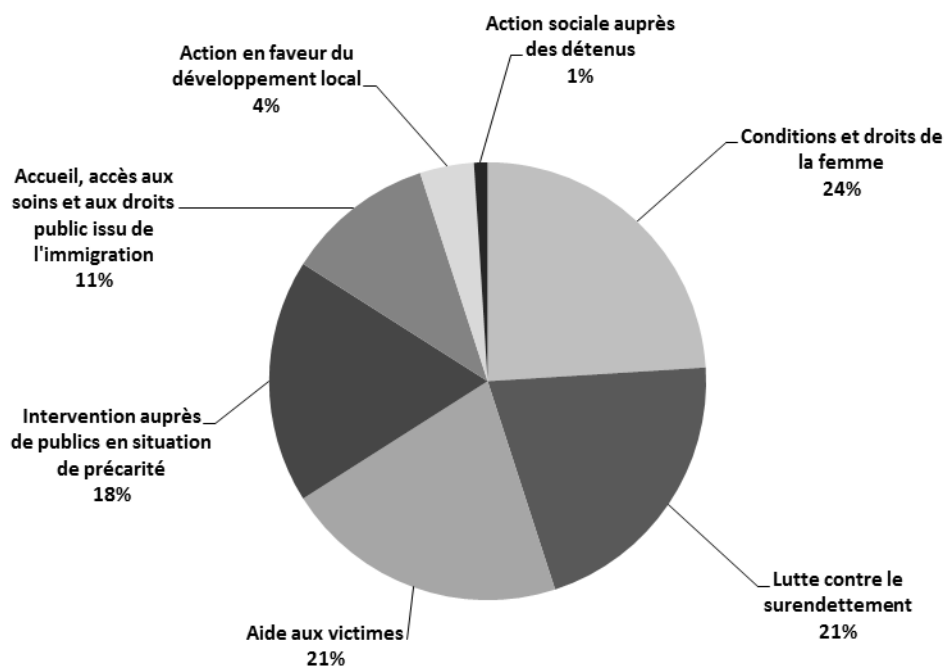
- **L'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP)** a pour but d'aider moralement et matériellement les détenus et leurs familles pendant la période de la détention, et d'aider les détenus à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération, avec un objectif de prévention de la récidive.

L'association sollicite à ce titre une subvention d'un montant de 2 000€.

Il est proposé de reconduire la subvention allouée en 2010 de 1 300€.

Ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 13 septembre 2012.

Le montant total des aides proposées s'élève à 224 453€ réparti comme suit :



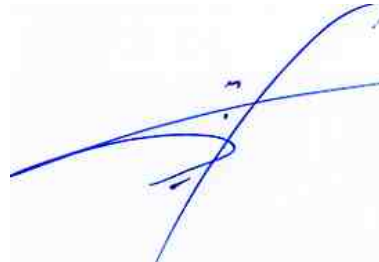
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 224 453 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer l'avenant et la convention financière à intervenir entre le département et les associations CIDFF et CRESUS.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL